

<b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2012</b>
--

L'an deux mille douze, le dix septembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de la convocation** : 4 septembre 2012

**Étaient présents** : MM hauchecorne Bertrand, Bureau Chantal, Gabrion François, Lorin Bernard, Genty Robert, Courtois Didier, Hérold Valérie, Rambaud Jérôme, Foliard Magalie, Vallon Guy, Dubrulle Hervé, Benel Martine, Ménager Caroline

**Étaient absents excusés** :

- Stéphane ROY qui donne procuration à Chantal BUREAU
- Alexandra POINTEAU qui donne procuration à Bernard LORIN

**Était absent** : /

**Secrétaire de séance** : BENEL Martine

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

<b>N°2012-52</b>
------------------

<b>Contrat Siam - modification PLU</b>
--

Monsieur Hauchecorne rappelle que le PLU ne stipule aucun règlement concernant la ZAC des Garennes. Aussi il explique la nécessité d'engager une modification du PLU. Cela permettra également d'opérer quelques ajustements de zonage mineurs et de clarifier certains articles du règlement dont l'interprétation est ambiguë.

Il présente l'avenant de Siam Conseils d'un montant de 6100 € ht.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- Approuve le devis de Siam conseils d'un montant de 6 100 € ht, et charge le Maire de le signer.

<b>N°2012-53</b>
------------------

<b>LEVEE - LOIRE A VELO</b>
-----------------------------

Monsieur Hauchecorne rappelle la volonté de la collectivité de sécuriser la levée en particulier pour le passage des cyclistes, d'empêcher le trafic de transit sans toutefois interdire l'accès aux riverains. Une délibération en ce sens avait déjà été prise par le Conseil. Le Conseil Général a établi une proposition de barrières afin de réguler la circulation un peu différente de celle de la commune. Il propose d'accepter la proposition du Conseil général en émettant cependant le regret de ne pas avoir été totalement suivi.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- Accepte le projet de mise en place de barrières aux emplacements prévus par le conseil général, mais regrette qu'il n'y ait pas de barrière à la pointe de Courpain.
- 

Il a regretté cependant que la barrière est n'ait pas été placée légèrement plus en amont. Ceci aurait permis de protéger la Rive sud du Loiret au niveau de son embouchure et d'éviter un transfert de trafic par la rue du Château

N°2012-54

## RAPPORT ANNUEL DU SMIRTOM

Monsieur Hauchecorne procède à la lecture du rapport annuel 2011.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- Le rapport annuel du smirtom 2011 est approuvé.

## REFLEXION SUR LA TAXE D'HABITATION

Monsieur Hauchecorne informe le conseil que les communes peuvent par une délibération assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq années.

Le dossier sera étudié à la prochaine commission finances.

## QUESTIONS DIVERSES

N°2012-55

### REFONTE GRAPHIQUE DU SITE INTERNET

Madame Bureau explique que le site Internet de la commune est un peu desuet et merite d'etre remis au gout du jour. Outre la remise à jour déjà validée elle propose de revoir le graphisme du second plan (background) et propose d'accepter le devis de notre prestataire d'Altais qui s'élève à 950 €.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- Approuve le devis de la société Altaïs

N°2012-56

### SALLE POLYVALENTE

Monsieur Gailledrat, propose un avenant de réajustement des honoraires de maîtrise d'œuvre d'un montant de 8 076,82 € ttc suite à la réévaluation des travaux.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :*

- Approuve l'avenant et charge Monsieur le Maire de le signer.

Point sur les travaux : l'installation du chauffage est pratiquement terminée. La demande de compteur a été effectuée. Les coûts supplémentaires dus à la mise en place de compteur seront précisés au prochain conseil.

- Fête de l'huitre

Monsieur Courtois pense ne pas renouveler la fête de l'huitre l'année prochaine. Il demande si un membre du conseil a une autre idée de concept. En cours de réflexion

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 45

**Prochain conseil :**

22 octobre 2012 - 18 h 30